

Travaux de la Chambre

Je doute que la disposition ait beaucoup d'effets sur l'empressement des banques à participer au programme. Je suis sûr que les députés des deux côtés voudraient que les banques à charte du Canada participent davantage à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Nous les encourageons à le faire. Parce que ce projet de loi contient de nouvelles dispositions, que sa portée a été étendue et qu'il sera beaucoup plus accessible, surtout pour les coopératives. Nous ferons un peu plus de publicité que d'habitude. Nous espérons que cela suffira à surmonter les hésitations que les banques pourraient avoir. Mais préféreraient-elles une garantie de 100 p. 100? Certainement, monsieur le Président.

M. Lewis: Monsieur le président, j'invoque le Règlement au sujet de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. A mon avis, nous devrions l'aborder maintenant que nous approchons de 18 heures.

Le vice-président: Je vais quitter le fauteuil et faire rapport maintenant de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Lewis: Comme vous le savez, monsieur le Président, nous faisons ce soir de rapides progrès. Nous devons encore étudier les projets de loi C-62, C-70, C-83 et C-64, et les leaders parlementaires se sont entendus pour que nous les abordions tous ce soir. Je crois savoir que le député dont la Chambre devait examiner ce soir l'initiative parlementaire a prévenu le greffier qu'il serait dans l'impossibilité de s'exécuter. Les représentants des partis ont eu des entretiens et, comme vous pourrez le constater, monsieur le Président, il y a consentement unanime pour que, nonobstant tout autre article du Règlement, la Chambre passe outre aujourd'hui à l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour poursuivre ses travaux.

M. Robison: Monsieur le Président, nous sommes tout à fait disposés à ne pas examiner d'initiative parlementaire. Je tiens pourtant à poser au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) une question au sujet du projet de loi C-71, tendant à faciliter la poursuite au Canada de criminels de guerre, y compris ceux qui ont échappé à la justice pendant de nombreuses années.

Je crois savoir que ce projet de loi obtient l'appui de tous les partis à la Chambre. Le secrétaire parlementaire est-il prêt à accepter l'offre que, je le sais, le leader de mon parti à la Chambre lui a faite au nom de notre caucus, tout comme la lui a faite le leader parlementaire du caucus libéral, et selon laquelle nous faisons franchir aujourd'hui à ce projet de loi toutes les étapes? Nous sommes prêts à faire progresser ce projet de loi, à l'adopter à la Chambre, à l'examiner en comité plénier et à renoncer à en saisir, un comité législatif.

Le secrétaire parlementaire est-il disposé à accepter cette offre de façon à pouvoir remédier enfin à la longue inaction

d'une succession de gouvernements à propos de cette question fondamentale de justice?

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de faire autre chose, je dois annuler l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je parlerai très brièvement du rappel au Règlement, je crois comprendre que le bureau a fait de son mieux pour essayer de trouver un remplaçant pour le député d'Edmonton-Ouest (M. Dorin) dont c'était l'heure aujourd'hui. A mon avis, nous protégerons pour l'avenir le droit des députés d'utiliser cette heure en déployant tous nos efforts pour essayer de remplacer ceux qui ne peuvent pas pour des raisons compréhensibles être présents pour exercer leurs droits d'utiliser leur heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Je considère que le consentement a été donné. L'heure réservée aux affaires émanant des députés est par conséquent annulée. Je vais donner maintenant la parole au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis).

● (1800)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai choisi mes mots aussi prudemment que possible lorsque j'ai dit que les leaders parlementaires étaient d'accord pour qu'on étudie les projets de loi C-62, C-70, C-83 et C-84, si nous avons suffisamment de temps. On espérait pouvoir accélérer les choses et terminer l'étude non seulement du projet de loi qui est actuellement au comité plénier mais également de ceux que j'ai mentionnés.

Je dirais à mon honorable ami que j'ai l'intention de passer ensuite aux mesures sur lesquelles nous ne sommes pas complètement d'accord et qui sont les projets de loi S-6, C-51 et C-71 dans cet ordre. Nous avons l'intention de les étudier. Mon seul problème est le temps. On voit que nous essayons tous de coopérer et d'examiner les mesures aussi rapidement que possible. Cela veut dire qu'il faudra partager le temps disponible entre ceux qui souhaitent se prononcer sur les articles dont j'ai parlé.

M. Guilbault (Saint-Jaques): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Au nom de mon parti, je signale que nous sommes disposés à examiner le projet de loi C-71 et à lui faire franchir toutes les étapes cet après-midi même, si c'est ce que veulent les autres partis. En ce qui nous concerne, nous souhaitons l'adoption de la mesure et nous nous montrerons coopératifs en essayant de lui faire franchir toutes les étapes aujourd'hui. Le député de York-Centre (M. Kaplan) sera assurément d'accord.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce même sujet. J'ai entendu le porte-parole néo-démocrate et le porte-parole libéral proposer que le projet de loi C-71 franchisse les trois étapes cet après-midi. J'ai mes réserves à ce sujet et je n'accorderai pas le consentement unanime. Il s'agit d'un projet de loi omnibus qui a trait au Code criminel, à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la citoyenneté, et il conviendrait de le renvoyer à un comité législatif pour en faire une bonne mesure législative.